

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2008

Les différentes commissions ont présenté le compte-rendu de leur travail et de très nombreux points ont été évoqués.

COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DE LA MAISON DU PEUPLE :

Après discussion, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le projet présenté par la Commission Service à la population. Il sera donc possible de louer cette salle à partir du 1^{er} juin au prix de 100€ pour un jour, 150€ pour deux jours

BIBLIOTHEQUE MARCEL DESCHAMPS :

Le Conseil valide le projet de Madame C Gilbert. La bibliothèque sera ouverte à partir du 29 mai prochain les semaines paires : le jeudi de 14H à 15H et le samedi de 10H30 à 11H30.

CONSULTATIONS DE FOURNISSEURS DE TERRAIN MULTISPORTS ET AIRES DE JEUX :

Les sociétés ABC et PROLUDIC ont été consultées. Les deux commerciaux estiment que le terrain de tennis actuel peut être rénové à moindre frais et vont donc fournir des devis pour une aire multisports sur le terrain jouxtant le tennis et des aires de jeux pour le bourg, Beauvezet et les Rondeaux.

DEBAT D'IDEES POUR UNE FETE COMMUNALE :

En collaboration avec les diverses associations de la commune, deux projets se sont dessinés :
Pour 2008 :

Un repas champêtre sera organisé le samedi 2 août à midi. Une information sera transmise à la population vers la mi-juin et les réservations prises à partir de cette date.

Pour 2009 :

Une idée de jeux inter-hameaux le 1^{er} août 2009 a été lancée et sera développée en étroite collaboration avec les associations.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIAD :

Il est rappelé que les services proposés par le SIAD (Service d'Aide à Domicile) de Puy-guillaume ne sont pas exclusivement réservés aux personnes âgées. Quiconque le souhaite peut faire appel au SIAD pour des heures de ménage, une aide en cas de maladie ou d'accident, ... Depuis peu, un service de jardinage / bricolage est également disponible.

SITE INTERNET :

Deux étudiants de l'IUT de Montluçon, département SRC, seront en stage à la Mairie pendant 4 semaines à compter du 26 mai prochain. Ils seront chargés de l'élaboration de 2 sites : un pour la commune et l'autre pour le hameau de gîtes.

COMMISSION EDUCATION

COMPTE-RENDU DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE CONCERNANT LA GARDERIE :

Les réponses obtenues laissent envisager une fréquence quotidienne régulière de 15 enfants et une fréquentation ponctuelle d'une dizaine d'autres. Malheureusement, des parents qui avaient manifesté un intérêt pour cette garderie n'ont pas renvoyé leur questionnaire. La présentation qui sera faite à une représentante de la CAF le 15 mai ne pourra tenir compte que des réponses reçues et la subvention que le Conseil Municipal espère obtenir en sera sans doute diminuée. Madame Le Maire rappelle par ailleurs, en réponse à des remarques concernant les tarifs envisagés, jugés trop élevés par certains, que les impôts de la commune sont nettement inférieurs à ceux des communes citées comme exemple pour des garderies moins chères. L'obtention d'une subvention pourrait permettre de réduire ces tarifs.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

FOSSES :

Une pelle sera louée la dernière semaine de mai pour procéder à une première série de curage de fossés.

Par ailleurs, une étude sera effectuée concernant le chemin de la Pifonnette et l'impasse des Graviers pour faire l'objet d'un futur programme de voirie.

SIVOM :

Le SIVOM n'a toujours pas été dissous par le Préfet. En effet, une employée n'a pas encore retrouvé le total de ses heures.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Le jury sera composé comme précédemment de conseillers et de personnes extérieures au Conseil. Deux passages seront effectués. Les Pragoulois qui souhaitent y participer sont invités à s'inscrire dès maintenant auprès de la Mairie.

COMMISSION URBANISME ET HABITAT :

LOCATIONS :

Un état des lieux des différents logements est programmé.

Suite à une demande parvenue en mairie, le Conseil décide la location du logement des Gays à partir du 1^{er} juin prochain à un jeune couple.

TERRAIN :

Madame le Maire propose l'acquisition d'un terrain situé en face du cimetière pour constituer une réserve foncière. Une demande concernant un échange d'une parcelle de ce terrain est également évoquée. La proposition est acceptée à l'unanimité.

CONSTRUCTION NON-REGLEMENTAIRE :

Il a été constaté qu'un particulier avait construit un chalet sans autorisation. Une suite sera donnée à l'affaire.